



**DISCOURS**

**DE**

**S.E. GENERAL MICHEL SLEIMAN  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE LIBANAISE**

**A L'OCCASION DE LA SOIXANTE-HUITIÈME SESSION**

**DE**

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES**

**NEW YORK  
MARDI, LE 24 SEPTEMBRE 2013**

*VERIFIER A L'AUDITION*

*Permanent Mission of Lebanon to the United Nations  
866 United Nations Plaza, Suite 531, New York, NY. 10017*

### **Monsieur le Président,**

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de cette session. Permettez-moi également d'exprimer toute ma gratitude au Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, qui a suivi de très près l'évolution de la situation au Liban, notamment à travers les multiples rapports et communiqués qu'il a élaboré, dans le but de garantir la mise en œuvre des décisions internationales relatives à mon pays. Je pense particulièrement à la résolution 1701, en voie d'application par la Finul, que nous remercions, en collaboration avec l'armée libanaise. En outre, la dernière déclaration publiée par le Président du Conseil de Sécurité, en date du 10 juillet, trace une véritable feuille de route où figurent les différents moyens par lesquels la communauté internationale peut venir en aide au Liban, de façon à y consolider la stabilité et les institutions, à renforcer l'économie et l'armée et à aider le pays à porter le fardeau imposé par le nombre croissant de réfugiés syriens sur son territoire ; c'est là, en tout cas, l'essence même des efforts déployés par le « Groupe international de soutien au Liban » dont les travaux seront lancés demain dans l'après-midi, à la demande de Son Excellence le Secrétaire général.

### **Monsieur le Président,**

De nombreux États, représentés au sein de la présente assemblée, ont connu des révolutions, des guerres civiles ou des agressions étrangères, de l'impact desquelles elles ont longtemps souffert. Aujourd'hui, ces pays ont réussi, à des intervalles de temps irréguliers, à surmonter leurs souffrances et à rebâtir leurs structures nationales.

Fidèles héritiers d'une prestigieuse civilisation qui fut, il y a des millénaires, à l'origine du premier alphabet consonantique et qui contribua à l'ouverture et la communication entre l'Orient et l'Occident, entre les cultures et les civilisations, à travers la Méditerranée, les Libanais réussiront sans aucun doute, avec les moyens et la détermination dont ils disposent, à s'acquitter des responsabilités qui leur incombent. Il s'agira pour eux de redorer le blason de leur pays en tant que terre de liberté et de coexistence, et de consacrer leur présence en Orient dans le cadre d'un État qui a choisi la voie de la démocratie depuis sa création, tout en veillant au respect de la diversité dans l'unité ainsi que des libertés publiques et individuelles.

À travers le dialogue, les Libanais continueront de faire évoluer leur système politique et d'améliorer leurs pratiques démocratiques, notamment grâce à l'élaboration d'une nouvelle loi électorale moderne et à la délimitation des mécanismes de gouvernance, sans pour autant faire fi de la formule consensuelle sur laquelle le Liban été fondé et qui consiste à garantir une participation équitablement répartie sur toutes les composantes du pays à la gestion des affaires publiques. En effet, l'article J du préambule de notre constitution stipule clairement « qu'aucune légitimité n'est reconnue à un quelconque pouvoir qui contredise le pacte de vie commune ». Plus encore, il est impératif d'adhérer à la « Déclaration de Baabda » qui prône la distanciation

du Liban des crises régionales et de la politique des axes ; il est tout aussi important d'aboutir à un accord au sujet d'une stratégie nationale pour défendre exclusivement le Liban face aux agressions d'Israël et à ses menaces permanentes. Il faudra enfin finaliser les mesures juridiques et administratives permettant au peuple libanais de profiter pleinement de ses richesses et de ses droits souverains sur les champs de gaz et de pétrole situés dans les zones maritimes libanaises.

Cependant, aussi ferme que soit l'engagement des Libanais, ils ont toujours besoin de l'accompagnement et du soutien de pays amis afin de faire face aux répercussions des crises et conflits externes qui ne les concernent aucunement et qui menacent pourtant leur sécurité, leur stabilité et leur situation économique et sociale.

Les Libanais espèrent donc bénéficier de cette assistance non seulement au nom de la solidarité fraternelle mais aussi au nom de la responsabilité collective qui incombe à la communauté internationale toute entière, face à des événements menaçant la sécurité régionale et internationale.

Voici les principaux défis régionaux auxquels le Liban se trouve contraint de faire face:

- Le premier défi résulte des répercussions de la crise syrienne sur la sécurité du Liban et son économie. En effet, en dépit de la décision de distanciation convenue par le comité de dialogue National à travers la « Déclaration de Baabda », devenue document officiel des Nations Unies, certaines factions libanaises se sont ingérées dans le conflit sévissant en territoire syrien. En outre, le territoire libanais a subi des violations et des agressions à partir de territoires syriens frontaliers. Cette ingérence a eu lieu en concomitance avec des explosions terroristes contre des civils, notamment celles dans la banlieue Sud et à Tripoli (capitale du Nord), ayant causé des dizaines de morts et des centaines de blessés.

Cependant, le principal défi, en ampleur et en urgence, et qui prend désormais une dimension existentielle, concerne l'augmentation sans précédent du nombre de réfugiés arrivant de Syrie et dépassant les capacités d'accueil du Liban. En effet, le nombre de réfugiés dépasse désormais le quart de la population libanaise. Or, comme vous le savez, le Liban dispose d'une superficie et de ressources restreintes ainsi que d'un équilibre délicat.

Comme il est inconcevable de demander l'impossible ou ce qui outrepassent leurs capacités aux nations comme aux individus, je voudrais, à partir de cette tribune, réitérer la demande de soutien que j'ai adressée à vos pays, notamment au sujet des propositions visant à alléger ce lourd fardeau et qui consistent principalement à :

- Fournir les ressources humaines et financières suffisantes, de manière effective, afin de pouvoir contenir et gérer la présence des réfugiés syriens au Liban, et de répondre à leurs besoins humanitaires et vitaux, sachant que les engagements pris par l'ensemble des bailleurs de fonds lors de la conférence organisée par l'État du Koweït le 30 janvier 2013 n'ont été que partiellement tenus.

- Aménager des structures et espaces d'accueil pour les réfugiés syriens à l'intérieur même du territoire syrien, dans des zones sûres, loin des zones de conflit, sachant que la superficie de la Syrie vaut dix-huit fois celle du Liban.

- Organiser une conférence internationale relative à la question des réfugiés syriens, dans le but non seulement de fournir une assistance financière au Liban, mais également de réfléchir sur les différentes façons de partager le fardeau sur les différents pays, conformément au principe de responsabilité collective et à la lumière des précédents historiques. À cet égard, il ne fait nulle doute que la réunion élargie à laquelle a appelé le Commissaire général du Haut Commissariat pour les Réfugiés, le 30 septembre 2013, à Genève, constitue un pas de plus dans cette direction.

- Obtenir le soutien de tous les pays concernés aux travaux du « Groupe international de soutien au Liban » qui a placé la question des réfugiés syriens en tête de ses priorités.

Toutes ces mesures sont à prendre dans l'attente d'une solution politique au conflit syrien, qui permettrait aux réfugiés de retourner dans leur pays en toute sécurité et dignité et dans les plus brefs délais.

Quant au défi principal auquel nous faisons face, il résulte des répercussions du conflit israélo-arabe et de la persistance d'Israël dans son occupation et ses pratiques arbitraires ainsi que sa détermination à implanter de plus en plus de colonies illégales et à judaïser Jérusalem. À cet égard, la communauté internationale demeure incapable d'aboutir à une solution juste et globale à tous les aspects du conflit, notamment à la question des réfugiés dans les pays d'accueil voisins, plus particulièrement le Liban. Cet échec a nourri un sentiment d'injustice et une tendance à la violence et à l'extrémisme avec leur cortège de pertes humaines et matérielles, entravant les projets de développement économique et social à l'échelle du monde arabe.

Le Liban a particulièrement souffert des attaques israéliennes successives contre son territoire, ses institutions et son infrastructure, par le biais de tous genres d'armes meurtrières et interdites. Il a payé très cher le prix de ces agressions et des séquelles de l'occupation israélienne, qui ont causé morts et destruction.

Voilà pourquoi, en accord avec les intérêts nationaux et en vue d'instaurer la paix, la justice et les valeurs consacrées dans la charte et les résolutions des Nations Unies, le Liban appelle à :

1- Poursuivre la pleine mise en œuvre de la résolution 1701 du Conseil de Sécurité, qui prévoit la consolidation de la paix et de la sécurité dans le Sud du Liban, l'extension de l'autorité du gouvernement libanais sur l'intégralité de son territoire et la cessation des violations israéliennes quotidiennes de la souveraineté du Liban. Je saisis cette occasion pour remercier tous les pays membres des forces internationales intérimaires ainsi que le commandant de la Finul pour leurs innombrables sacrifices au service de la paix et de la stabilité.

2- Soutenir les efforts pour une solution politique convenue à la crise syrienne de sorte à préserver l'unité de la Syrie, les droits de ses citoyens, les différentes composantes de son peuple et leurs libertés fondamentales. À cet égard, le Liban a fortement condamné l'usage des armes chimiques, appelant les Nations Unies en général, et le Conseil de Sécurité en particulier, à se charger de manière exclusive de la responsabilisation des auteurs. Il est également possible que le récent accord entre la Russie et les États-Unis à ce sujet constitue un point de départ vers la solution pacifique et globale à laquelle nous appelons. Cette solution mettra un terme aux bains de sang et évitera l'expansion de l'extrémisme dans les pays voisins, et la sérieuse mise en péril des relations internationales.

Je saisis également cette occasion pour condamner toute attaque contre des lieux saints, partout dans le monde, et particulièrement dans la région du Moyen-Orient, berceau des religions révélées. C'est dans cette perspective que nous condamnons les attaques contre le village historique de Maaloula. Ces attaques constituent une violation de la civilisation et de l'esprit de tolérance propre aux religions. Voilà pourquoi il est impératif que la communauté internationale adopte une position intransigeante en vue de protéger ces lieux, grâce notamment à des mécanismes d'enquête qui se chargeraient d'explorer la réalité sur le terrain.

3- Encourager les pays de la région actuellement en conflit, hors du cadre du conflit israélo-arabe, à faire primer les valeurs de dialogue et de négociation et à trouver des solutions pacifiques et réfléchies aux questions polémiques, de manière à garantir leurs intérêts nationaux légitimes et conformément aux normes de justice et d'objectivité. De telles solutions sont possibles et bien moins coûteuses que le recours aux rapports de force provisoires dans une conjoncture en perpétuelle évolution.

4- Exhorter les pays influents de la région à accepter la nécessité de dissocier le Liban des différents conflits puisqu'il est, en effet, inutile de l'impliquer dans la politique des axes. Bien au contraire ceci n'aboutirait qu'à des tensions entre les différentes religions et confessions. Par conséquent, il est impératif d'appeler ces États à soutenir pleinement la Déclaration de Baabda, le dialogue et le consensus, à l'instar du soutien annoncé par le Conseil de Sécurité.

5- Œuvrer pour une solution juste et globale au problème du Moyen-Orient, particulièrement à la cause palestinienne, sur la base des décisions de la légitimité internationale et des termes de référence de la Conférence de Madrid ainsi que sur l'initiative de paix arabe. En effet, il ne saurait y avoir de stabilité, de démocratie et de modération au Moyen-Orient sans que

justice ne soit faite en Palestine, partant de la conviction que la sécurité de la région arabe et la préservation de sa diversité culturelle revêtent une importance stratégique.

Dans cette perspective, si le Liban suit avec intérêt la reprise des négociations de paix israélo-palestiniennes, il n'en appelle pas moins à l'adoption d'une approche globale et intégrée, incluant la participation de tous les États concernés et qui traite de tous les aspects du conflit israélo-arabe, en lieu et place des solutions bilatérales ou individuelles. Le Liban veillera donc à ce qu'aucune solution ne soit prise aux dépens de ses intérêts supérieurs. Il refusera donc tout compromis visant à implanter les réfugiés palestiniens au Liban. En effet, ceci irait à l'encontre du quatrième paragraphe exécutif de l'initiative de paix arabe et contredirait la Constitution du Liban, ses constantes et son consensus national.

### **Monsieur le Président,**

Au cours de cette phase de transition durant laquelle le monde arabe connaît des changements historiques, le monde entier assiste à une transformation structurelle grâce aux immenses progrès de la science et à son évolution vertigineuse, particulièrement dans les domaines des technologies de l'information et de la communication.

Ce progrès contribue à l'expansion de la mondialisation dans tous les aspects de la vie quotidienne des citoyens. Voilà pourquoi il est nécessaire de diffuser un esprit de pluralisme et de diversité auprès de toutes les sociétés, comme condition sine qua non pour accompagner le phénomène de changement grandissant.

Cependant, les régimes chargés de régir les affaires des citoyens et des sociétés n'ont malheureusement pas connu un tel changement, notamment au niveau de la pensée. Bien au contraire, des conflits alimentés par le terrorisme et l'extrémisme continuent de voir le jour, nourris par un isolationnisme qui réfute le dialogue, la reconnaissance de l'autre et la coexistence. Cela a même incité certains à revendiquer un retour aux « provinces » religieuses ou aux cantons extrémistes. Pour ce faire, ces groupes ont recouru à des moyens violents contredisant la paix et les libertés publiques. Au cœur de ces conflits intégristes et individualistes, le Liban demeure un laboratoire ainsi qu'un modèle d'une coexistence essentielle pour l'avenir. Il faudrait donc à tout prix le soutenir et garantir la stabilité de ce modèle qui, des décennies durant, a fait grandir les jeunes dans les couloirs des écoles et des universités et poussé l'armée et les forces de l'ordre à accomplir leur mission nationale dans un esprit d'unité dans les camps militaires. Ce modèle que vivent les citoyens, au quotidien, dans les ruelles, les villages, les villes et la capitale, dans les théâtres, les clubs et les salles de cinéma, dans les institutions publiques et privées comme dans les organisations de la société civile. Ce modèle devenu mode de vie s'exerce quotidiennement au rythme des clochers des églises et des muezzins des mosquées, notamment lors des fêtes et célébrations communes dont la plus importance demeure la fête nationale (religieuse) commune, la fête de l'Annonciation, célébrée chaque 25 mars, et exhortant toutes au bien commun.

**Mesdames et Messieurs,**

**Chefs d'États et d'organisations régionales et internationales,**

La gestion de la diversité et l'instauration de la culture de la justice, de la paix et de la coexistence entre les civilisations, les cultures et les religions nécessitent de notre part des efforts à trois niveaux :

Premièrement: Faire évoluer les systèmes politiques, financiers et sociaux qui régissent les affaires des citoyens dans le monde afin de les rendre plus humains et mieux adaptés à la diversité, particulièrement le système démocratique, de façon à garantir la participation de toutes les composantes de la société (y compris les minorités) à la vie politique et à l'administration des affaires publiques dans tous les États, et ce indépendamment de leurs proportions ou leurs nombres pour ne s'en référer qu'à leur patrimoine culturel.

Deuxièmement: Considérer que la présence libre et active des minorités dans le monde, avec ce qu'elles représentent de civilisation et de spécificités, comme une responsabilité internationale, notamment à l'échelle du Moyen-Orient, berceau des religions révélées et dont les peuples ont vécu des siècles de coexistence, érigé des civilisations et enrichi l'histoire de l'Humanité par leur culture et leur valeur de tolérance, de bien et d'amitié. Cette responsabilité commune ne consiste aucunement à se partager les intérêts dans cette région du monde, faisant fi des intérêts des communautés qui y vivent. Il faudrait, au contraire, valoriser les intérêts de toutes les minorités et leur droit à participer à toutes les causes de leur nation puisqu'elles font partie intégrante du tissu national.

Troisièmement: Intensifier les efforts visant à la réforme et au développement des Nations Unies et de ses organes spécialisés, en vue de les adapter au progrès actuel et de restaurer la confiance en leurs capacités à résoudre les problèmes internationaux, à contrecarrer les crimes, à prendre les résolutions adéquates et à garantir la mise en œuvre de ces résolutions sans entraves, loin de la sélectivité et du double-poids, double-mesure. Ceci permettra de remplacer la logique de l'usage légitime de la force à laquelle recourent certains peuples victimes d'agression et d'occupation en l'absence d'une référence internationale puissante et efficace.

Pour sa part, le Liban demeurera fidèle au message de liberté et de coexistence qui le caractérise, en réitérant son engagement à appliquer toutes les décisions de la légitimité internationale, et en veillant à préserver l'esprit de modération et de consensus, essence même de son existence. Le Liban demeurera également un partenaire actif dans le cadre de la promotion d'une culture de justice et de paix et du développement humain durable.

Merci.